

Contactez-nous

→ Votre conseiller action sociale Eovi Mcd mutuelle est à votre écoute pour vous guider et établir avec vous un bilan personnalisé.

Par téléphone
09 69 32 22 56



Salariés de la branche
des industries chimiques



Fonds social et de solidarité

DES ACTIONS AU CŒUR DE VOS PRÉOCCUPATIONS



Assureur des garanties

MUTEX - Société anonyme au capital de 37 302 300 €
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 019 040.
Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex

EOVI MCD - GROUPE AESIO, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°317 442 176.
Siège social : 173, rue de Bercy - CS 31802 - 75584 PARIS Cedex 12



MUTEX - l'alliance mutualiste



→ VOTRE MUTUELLE S'ENGAGE pour votre santé et votre mieux-vivre

Le savez-vous ?

Grâce à votre complémentaire santé d'entreprise, vous bénéficiez des services de l'action sociale de votre mutuelle.

Mais de quoi s'agit-il ?

Problèmes familiaux, maladie, handicap, difficultés financières... les sources de fragilité sociale sont nombreuses et peuvent nécessiter un soutien particulier.

Votre mutuelle a donc mis en place un **fonds social** visant à vous apporter des **aides spécifiques en cas de difficultés passagères ou de coup dur**.

Ces aides, individuelles comme collectives, peuvent intervenir à différents moments de la vie. C'est pourquoi **votre conseiller action sociale Eovi Mcd mutuelle est à votre écoute et propose**, aux personnes en difficulté, une démarche de conseil et d'orientation vers les solutions les plus adaptées à leur situation.



→ VOS PARTENAIRES SOCIAUX S'ENGAGENT pour les plus fragilisés

En complément de l'action sociale de votre mutuelle, vos partenaires sociaux ont créé un **fonds de solidarité** qui vous est dédié.

Ce fonds vous apporte un **soutien financier pour vous accompagner dans les situations de vie difficiles** liées à la santé et au handicap.

Quelques exemples :



limiter le reste à charge des dépenses de santé : aides auditives, prothèses et implants dentaires, bilan et séances de psychomotricité ou ergothérapie.



Améliorer la qualité de vie en situation de handicap : aménagement d'un véhicule, acquisition d'un fauteuil roulant, travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement...

Pour en savoir plus et connaître les conditions d'éligibilité de ces services, prenez contact dès maintenant avec votre conseiller action sociale (coordonnées au dos).